

Une bien curieuse histoire

lundi 1er janvier 2018, par [CANU Suzanne](#)

Sommaire

- [BRUIS \(registre paroissial cote GG1 F° 48 et F° 49 id 4840\)](#)

BRUIS (registre paroissial cote GG1 F° 48 et F° 49 id 4840)

Déclaration faite pardevant moy curé de bruis par un Etranger, qui m'a avoué qu'il n'estoit point le mary de la nommée Jeanne fille de françois d'arnaud, dont J'ay mis icy les propre termes

Ce jourd'huy vingt neuf aoust mil sept cens treize est comparu pardevant moy curé de bruis un Etranger errant dans ce païs depuis environ un mois d'une taille basse qui s'est dit jusqu'à present mary de Jeanne fille de françois arnaud veufve du lieu de bruis quartier des arches dont le mary propre est absent depuis Environ quatre années ; pour me déclarer que le beau-père de lad(ite) (mot rayé) veuve est dans l'erreur de le prendre pour son fils outre toutes les protestations contraires qu'il luy a pû faire à Roussas (Drôme) , ou il s'est porté pour le ramener Dans sa maison dans laquelle Estant arrivé la d(ite) veuve selon le rapport de son beau père l'a pris pour son mari propre Et l'a obligé par cette sorte de reconnoissance de rester dans la maison, un mois ou Environ s'estant passé led(it) Etranger par un remors de conscience a fait la presente declaration Et a dit n'estre le fils de Jean gautier dit Robert, pour le tirer de l'erreur. Et pour servir a la dic(te) veuve à ce que de Raison Et (mots rayés) à fait la presente declaration , Et pour la Rendre plus authentique a requis messire alexandre maurin prieur curé de rotier diocese de die se trouvant icy casuellement. Et led(it) Etranger a dit ne scavoir signer de ce enquis Et requis fait à bruis les jour et an cy dessus signé maurin prestre

Bonnefoy curé

Outre la dit déclaration cy derniere led(it) Etranger a presté serment à la manière accoutumee devant le St Sacrement aux presences demessire alexandre maurin prieur curé de Routier diocèse de die casuelemnt se trouvant à bruis Et moy curé de bruis sousignez non led(it) Etranger pour ne scavoir de ce enquis Et requis

Maurin prestre Bonnefoy

Nous attestons que la present declaration contient verite dont J'en ay l'original arriere moy En foy de quoy me suis signe à bruis ce dix huitieme may mil sept cens quatorze

Bonnefoy curé

Ensuite de la cohabitation dud(it) Etranger dns la maison dud(it) Jean gautier dit Robert la dic(te) Jeanne par la connoissance Incouplable Et par un effect d'ignorance que L'on pût appaler Invincible de la part de la dic(te) jeanne ; elle a conceu une fille dont J'ay Insere icy le baptistaire En la forme qui s'ensuit nommant la dic(te) fille, née de cette connoissance, legitime selon le rapport que m'en a fait monseigneur L'illustrissime Et reverendissime Eveque de gap après L'en avoir consulté dans sa visite aud(it) bruis En l'année derniere

L'an mil sept cens quatorze et le dix huictieme Jour du mois de may a esté baptisée en l'eglise parroissiale de bruis marie gautier estant née le dix septieme dud(it) mois de ced(it) Etanger et jeamme Samuël son parrain a este jean abrard sa marraine louise faure tous deux de ced(it) lieu illiterez de ce enquis et requis

Bonnefoy curé

La toute première lecture de ce texte m'a fait penser à Martin Guerre. Mais en le relisant plusieurs fois j'ai pu relever des anomalies. En effet, à aucun moment « l'Étranger » ne donne sa véritable identité se contentant d'affirmer qu'il n'est pas le fils de Jean Gautier.

Le mari de Jeanne est absent depuis quatre ans et à quatre reprises il est dit qu'elle est veuve. Comment peut-on affirmer ce veuvage si l'on n'a pas la preuve que son mari est décédé ? Pourquoi son beau-père, Jean Gautier, ramène-t-il de Roussas, Drôme, un homme qu'il dit être son fils ?

Le curé Bonnefoy n'est à Bruis que depuis le 1er avril 1713 (cf. l'acte de baptême à cette date) il ne connaît donc pas encore tous ses paroissiens et surtout il n'a jamais vu le fils Gautier. Mais Bruis est un petit village et les habitants, en principe, se connaissent tous. Si cet étranger est bien le fils de Jean Gautier un parent ou un voisin aurait pu l'identifier.

Pourquoi le père de Jeanne SAMUEL est-il parfois dit Arnaud ? référence à une personne de sa famille ou d'un lieu ?

Pourquoi l'évêque de Gap a-t-il accepté que l'enfant soit baptisé sous le nom du mari absent depuis quatre ans ?

Nous n'aurons jamais de réponses à toutes ces questions.

Mariage Gautier/Samuel : cote GG1 F° 13

GAUTIER Jean fils de Jean (dit Robert, + 22/5/1749, 95 ans) et BONNET Marguerite

X 17/5/1706 à Bruis par le curé Samson (le dernier acte portant sa signature est de novembre 1712)

SAMUEL Jeanne (?+8/11/1740) fille de François (+13/8/1723, 75 ans) et AUBERT Madeleine (+17/1/1729 75 ans, veuve)

Suzanne CANU,
novembre 1990